

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 mars 2022
Convocation faite
Le 16 mars 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-deux mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Bernard BŒUF (représentant M. Philippe RAVIDAT), Joël BOUCHER, Daniel DURBERCQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Paul-Edouard LETISSIER (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Philippe RAVIDAT (représenté par M. Bernard BŒUF), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBERCQ), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-03-019 Création et désignation des membres de la Commission de Contrôle Financier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT ci-après) et notamment les articles R.2222-1 et suivants,

Considérant que les recettes de fonctionnement de la Communauté sont supérieures à 75 000 €,

Considérant qu'il est dès lors obligatoire de créer une Commission de Contrôle Financier (CCF) chargée du contrôle des comptes du délégataire titulaire du contrat de délégation eu égard aux dispositions des articles R.2222-1 à R.2222-6 du CGCT,

Considérant qu'eu égard aux dispositions de l'article R.2222-3 du CGCT, la composition de la Commission de Contrôle Financier est fixée par délibération de l'Assemblée délibérante,

Considérant les éléments susvisés, il importe d'arrêter la composition de la Commission de Contrôle Financier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de créer la Commission de Contrôle Financier pour la durée du présent mandat,
- * **décide** que cette Commission sera composée de cinq élus de l'Assemblée délibérante,
- * **décide** de procéder à l'élection des 5 membres, au vote à main levée,
- * **proclame** élus membres de la Commission de Contrôle Financier, qui se sont présentés l'un à la suite de l'autre, comme suit :

Président de droit
M. Jean-Pol DEVRESSE
Membres titulaires
M. Daniel DURBECQ
M. André ESCOBAR
M. Jean-Marie BARREDA
M. Joël BOUCHER
M. Robert ITUCCI

Pour extrait conforme
Le Président

Pour le Président
et par Délégation

Bernard DEKENS

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennes rives de Meuse
Le Vice-Président